

46

Seysse, le 01 Octobre 2024

Nouvelle révision du PLU de la commune de Seysse

Bonjour Madame Le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre précédente entrevue, nous avons l'honneur de vous faire part de quelques observations particulièrement au sujet de l'OAP qui concerne nos terrains inclus dans ce périmètre et cités ci-après :

Propriétaire I : Mme Barbero Marie Bernadette :

Parcelle AN 489 de 8672m²

1ère observation : le chemin d'accès au terrain a été oublié dans le périmètre de l'OAP, partant de l'impasse Cazeneuve et desservant le terrain.

2° observation : le nombre de logements prévus et leur destination semble encore mal définis et paraît bien faible par rapport au nombre de logements prévus sur les parcelles AN 477 476 475 470 467 468 et la parcelle AM 129, vue de la superficie de mon terrain.

3° observation : que l'ensemble du projet d'urbanisation va certainement poser problème pour la circulation et l'asphyxie dans ce périmètre déjà bien enclavé !

Je voudrai inviter à une réflexion pour une autre utilisation de mon terrain et du magnifique potentiel qu'il peut apporter au quartier, avec une belle ouverture autre que sur la rue Cazeneuve déjà fortement encombrée !!

Propriétaire II : M. GROS Jean François :

Parcelles AN 478 479 480

Il n'émet aucun avis actuellement car ayant déjà été victime de la non-réalisation d'un projet élaboré lors de l'OAP précédente et l'ayant pénalisé pour l'utilisation de sa maison, il attend plus de précision sur les projets présentés et leur impact financier sur son bien.